

DÉCISION N° DIR-EB-2016-174

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR BARET YVES

Le Directeur par intérim de l'établissement Public Parc national de La Réunion,

Vu le Code de l'Environnement notamment en ses articles L.331-10, R.331-34 et R.331.35,

Vu le Décret n°2007-296 du 5 mars 2007 créant le Parc national de La Réunion,

Vu l'arrêté de la ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer en date 28 septembre 2016 attribuant à M BRAUN Emmanuel la fonction de Directeur par intérim de l'établissement Parc national de La Réunion,

Vu la délibération n°CA-R-2014-044 du 07 mai 2014 portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Directeur d'établissement,

DÉCIDE :

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Yves BARET, Responsable du Service Appui Aménagement Développement Durable (SAADD) de l'établissement public Parc national de La Réunion, pour :

- l'ensemble des correspondances et documents techniques et administratifs afférents aux domaines d'intervention du SAADD ;
- la certification de conformité et de bonne exécution pour les prestations de services, la fourniture de biens et les travaux commandés par le SAADD ;
- la certification de conformité et de bonne exécution pour les opérations conclues avec les partenaires dans le cadre des dépenses d'intervention du SAADD ;
- tout document destiné aux agents placés sous sa responsabilité et relatif au fonctionnement du service, à la gestion des congés, à l'utilisation de matériels et équipements.
- les ordres de missions ponctuels des agents du SAADD, à l'exclusion des missions en dehors de la circonscription administrative.

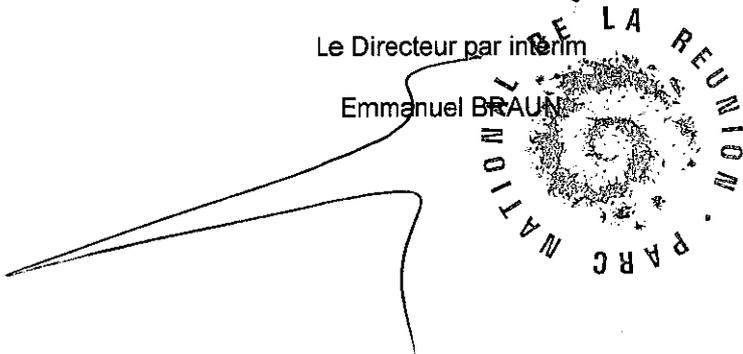
Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Emmanuel BRAUN, Directeur par intérim de l'établissement Parc national de La Réunion, délégation est donnée à Monsieur Yves BARET, Responsable du Service Appui Aménagement Développement Durable (SAADD) pour signer les autorisations, avis conformes et avis simples présentant un caractère d'urgence, afférents aux domaines d'intervention du SAADD.

Fait à la Plaine des Palmistes le - 3 OCT. 2016

Le Directeur par intérim

Emmanuel BRAUN



Date de publication :	
Date d'affichage	
Date de retrait	

Diffusion : Intéressé - Agent Comptable - Contrôleur financier - Siège et secteurs - Recueil des actes administratifs du Parc national de La Réunion